

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant fermeture temporaire pour travaux de
réfection de la toiture de l'église Saint-Martin,

N° 2024- 128

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la construction et de l'habitation,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réfection de la toiture de
l'église Saint-Martin sise Place de Gonfreville,

ARRETE

ARTICLE 1

L'établissement sera fermé au public du lundi 19 août 2024 au 01 octobre 2024 afin que l'entreprise SOCIETE GENERALE DE CONVERTURE effectue l' installation d'un échafaudage, d'une zone de stockage pour les matériaux du chantier et de stationner les véhicules de chantier à l'occasion des travaux de couverture sur l'église Saint Martin sis, Place Gonfreville 33360 Carignan de Bordeaux.

ARTICLE 2

La réouverture de l'établissement au public ne pourra intervenir qu'à la suite desdits travaux.

ARTICLE 3

Pendant la durée des travaux réalisés, aucune circulation et aucun stationnement de véhicules légers ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de chantier, Place Gonfreville.

ARTICLE 10 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

La préfecture de Gironde.
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne.
Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux.
Diocèse de Bordeaux

Fait à Carignan de Bordeaux,
Le 13 août 2024

P°/ Le Maire, empêché,

Isabelle Parnis



